

PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2009

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire - M. CASELLA, M. GUINAULT, Mme GAILLAC, Mme GRANDJANIN, M. BOISSON, Mme VILLECOURT, M. BOURSE, Mme VERSTRAETE-de l'ESPINAY Adjointes – Mme ASSIER, Mme BENKAROUNE, M. BONHOMME, Mme MONET, Mme ESCHALIER, Mme CLATOT, M DUVAL, Mme MOLLIERE, Mme HOUARD, M. DOUAY, M. BAHU, Melle BRACCIALI, Mme SELMI formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. CHASTAING à Mme GAILLAC, Mme LARUE à M. CASELLA, M. MARTIN à M. GUINAULT, M. CARNICELLI à Mme SELMI.

Absent : M. MIMOUNI, M. PRIGENT, Mme BRAULT

Secrétaire de séance : Mme GRANDJANIN



1. CREATION D'UN EMPLOI DE NON TITULAIRE POUR UN BESOIN SAISONNIER

Afin d'organiser le fonctionnement des services et d'assurer la continuité du service, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet du 16 février 2009 au 1^{er} mars 2009. Cet agent sera chargé de la distribution du courrier et rémunéré sur la base de l'indice brut du traitement du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

2. REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, **DECIDE** de compléter le régime indemnitaire comme suit :

Filière sociale

Prime de service

Grade

Educateur de jeunes enfants

Educateur principal de jeunes enfants

taux moyen

7,5% du traitement brut

au 31.12 de l'année

3. ADHESION A L'IFAC 95

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de renouveler l'adhésion à L'IFAC 95(Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise) pour l'année 2009, dont le montant s'élève à 750,31 €et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec L'IFAC 95.

4. AUTORISATION DE CREDITS POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages (2 abstentions : M. Carnicelli et Mme Selmi) **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

opération	libellé	Budget 2008 (en euros)	Anticipation sur crédits 2009 (en euros)
0201	Acquisitions terrains	153 000	38 250
0305	Contrat régional	1 405 000	351 250
0401	Espaces naturels sensibles	189 300	47 325
0504	Eglise St Germain	242 200	60 550
8004	Réhabilitation annexes complexe	150 000	37 500
	Total	2 139 500	534 875

5. CONVENTION POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS EXTERIEURS A LA VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET AU SEIN DE STRUCTURES SPECIALISEES MISES EN PLACE PAR L'EDUCATION NATIONALE – CLIS ECOLE ELEMENTAIRE MARIE CURIE

Des enfants de la Communes de Saint-Prix sont actuellement scolarisés au sein de structures spécialisées mises en place par l'Education Nationale à l'école élémentaire Marie Curie de Saint-Leu-la-Forêt. Aussi, afin de régler la participation au frais de scolarité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune Saint-Leu-la-Forêt et la Commune de Saint-Prix

6. INDEMNITE DES ENSEIGNANTS PARTANT EN CLASSES DE DECOUVERTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** l'indemnité pour encadrement aux dix enseignants partis en classes de découvertes pendant l'année scolaire 2007-2008.

7. ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR UN PROJET DE VOYAGE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PROJET PASSION LYCEE EN ACTION »

Des lycéens résidants à Saint-Prix organisent un voyage intitulé « Union Européenne : le berceau de la communauté économique européenne » par la classe de terminale 9 STG du Lycée Jacques Prévert de Taverny.

Dans le cadre du parrainage de cette action par la Commune de Saint-Prix, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer une subvention de 300 €

8. TARIFS SEJOUR D'HIVER DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRES

La Commune organise un séjour de ski à Vars/Risoul, Hautes-Alpes, du 14 au 21 février 2009. Le barème qui sera proposé tiendra compte des revenus mensuels de la famille et pour éviter les effets de seuil, il sera fait application d'une formule inspirée de celle utilisée par la C.A.F. Le minimum des participations sera de 280 euros pour le 1^{er} enfant et le maximum de 605 euros pour les enfants Saint-Prisssiens et de 674 euros pour les enfants hors commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le mode de calcul des participations familiales pour les enfants du centre de loisirs primaire partant en séjour d'hiver du 14 au 21 février 2009 qui seront recouvrées par le régisseur du centre de loisirs primaire et arrondies à l'euro le plus proche.

9. CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE – REMUNERATION DU DIRECTEUR ET DES ANIMATEURS

Afin d'organiser le séjour d'hiver du Centre de Loisirs Primaire, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le salaire journalier brut du directeur et des six animateurs en fonction de leurs qualifications dont un assistant sanitaire comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** le salaire journalier brut du directeur et des 6 animateurs dont un Assistant Sanitaire.

10. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL DE LA VILLE DE SAINT-PRIX

Suite à l'augmentation de la capacité d'accueil de la Maison de la Petite enfance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement du multi-accueil ainsi que le contrat personnalisé de la structure multi-accueil de la Ville de Saint-Prix qui tiennent compte de cette modification.

11. TARIFS DES SORTIES DE SAINT-PRIX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** les tarifs des sorties de Saint-Prix.

12. TRASERR 2009

Les communes de 3.000 à 10.000 habitants ont la possibilité de demander une subvention tous les deux ans plafonnée à 122.000 €

La commune pourrait bénéficier de cette aide après instruction du dossier et délibération de l'assemblée départementale au titre de l'année 2009.

Il sera proposé au Conseil Municipal de retenir les opérations de voirie suivantes :

- Rue Rouget de l'Isle
- Rue Jean Mermoz
- Allée des Peupliers

Le coût est estimé à 138.600 €H.T. et le taux de subvention minimum est de 32 % avec la possibilité de majoration à 47 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. Carnicelli et Mme Selmi)

- ◆ **APPROUVE** le programme TRASERR 2009 dont le coût s'élève à 138.600 €H.T.,
- ◆ **SOLLICITE** l'aide au Département
- ◆ **ARRETE** ainsi le plan de financement des travaux

Subvention départementale	minimum escompté :	39.040,00 €
	maximum escompté :	47.580,00 €
Part communale :		118.185,60 €
- ◆ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2009 de l'exercice

13. MARCHE POUR TRAVAUX NEUFS DE REPARATION ET D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE REPARATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – PROGRAMME 2009/2012

La commune de St Prix a lancé un appel d'offres ouvert pour le renouvellement du **marché à bons de commandes concernant les travaux neufs, de réparation et d'entretien de la voirie communale, de l'assainissement et de réparation dans les bâtiments communaux – Programme 2009/2012 -**

Date de publication au BOAMP : 12 novembre 2008.

Les prestations font l'objet d'émission de bons de commande successifs au fur et à mesure des besoins de la commune.

La date limite de remise des offres était fixée au 28 novembre 2008 à 16H.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6/12/2008 à 19H.

4 entreprises ont répondu et suivant les critères de choix des candidatures fixés par le règlement de la consultation la commission d'appel d'offres a décidé de retenir et de soumettre à l'analyse de l'assistant au maître d'ouvrage le Cabinet EGIS Aménagement les 3 offres des entreprises retenues :

- 1/ L'ESSOR
- 2/ ASTEN
- 3/ Groupement FILLOUX/ FAYOLLE

La commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 12/12/2008 à 19H et après avoir entendu et pris connaissance du rapport d'analyse **a décidé d'attribuer le marché au groupement FILLOUX/FAYOLLE, (entreprise FILLOUX mandataire), 156 av du Général Leclerc à SOISY/MONTMORENCY,** présentant l'offre la plus économiquement avantageuse pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. Carnicelli et Mme Selmi) **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché avec le groupement de Société FILLOUX/FAYOLLE.

14. MARCHE POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE REPARATIONS, DE MODERNISATION ET D'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC, DE LA SIGNALISATION TRICOLERE, DES ILLUMINATIONS POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE ET DES TRAVAUX DE REPARATION DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – PROGRAMME 2009/2012

La commune de St Prix a lancé un appel d'offres ouvert pour le renouvellement du **marché à bons de commandes concernant les travaux d'entretien, de réparations, de modernisation et d'extension du réseau d'éclairage public, de la signalisation tricolore et des illuminations des fêtes de fin d'année et des travaux de réparation dans les bâtiments communaux – Programme 2009/2012**

Date de publication au BOAMP : 12 novembre 2008

Les prestations font l'objet d'émission de bons de commande successifs au fur et à mesure des besoins de la commune.

La date limite de remise des offres a été fixée au 28 novembre 2008 à 16H.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 décembre 2008 à 19H.

4 entreprises ont répondu et suivant les critères de choix des candidatures fixés par le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir et de soumettre à l'analyse du cabinet EGIS Aménagement, assistant au maître d'ouvrage, les 4 offres des entreprises retenues :

- 1/ TAQUET
- 2/ ENTRA
- 3/ PRUNEVIELLE
- 4/ SOBECA

La commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 12/12/200 à 19H et après avoir entendu et pris connaissance du rapport d'analyse a décidé **d'attribuer le marché à l'entreprise ENTRA, 36 rue Francis Combes à CERGY**, présentant l'offre la plus économiquement avantageuse pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. Carnicelli et Mme Selmi) **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise ENTRA.

15. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU MOBILIER DE L'ÉGLISE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** la demande de subvention pour la restauration du groupe sculpté de « La vierge de pitié dite Pieta » en bois peint qui est adossée au pilier nord de la nef de l'Eglise de Saint-Prix, **PRECISE** que cette œuvre datant de la fin du XVIème siècle ou du début du XVIIème siècle est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques et donne droit à une subvention du Conseil Général de 70 % sur le coût des travaux HT. Le coût des travaux de restauration est estimé à 8 285,70 € HT et peut être subventionné à hauteur de 5 800 €

16. DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION AC N° 183

La Commune a décidé de préempter une parcelle section AC n° 183 d'une surface de 98 ares 32 centiares classée en bois et taillis. L'acquisition se fait au prix de vente soit 22 500 € Le terrain est classé en zone ND.

Considérant qu'au titre de sa politique en faveur de la création d'espaces verts, le Conseil Général peut subventionner l'acquisition de terrain dans le but d'en assurer l'ouverture au public, à condition que la surface minimum soit de 500 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. Carnicelli et Mme Selmi) **APPROUVE** la demande de subvention départementale correspondante. Le taux de l'aide attendu est de 25 %.

17. AVIS SUR LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLU DE SAINT-LEU-LA-FORET

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Leu-La-Forêt a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 20 Novembre 2008, de mettre en œuvre une révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme concernant la zone AU du Bois d'Aguère et l'emplacement réservé C à l'effet de permettre la réalisation d'une opération de création d'environ 45 logements sociaux au lieu-dit le *Bois d'Aguère*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable sur la révision simplifiée du PLU de Saint-Leu-la-Forêt.

18. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé :

➔ La convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule neuf « Peugeot Partner Frigorifique » avec la société France Régie pour une période de deux ans.

- D'accepter les missions du Docteur Aubonnet dans le cadre du Plan Nutrition Santé et de fixer les honoraires pour ces missions à la somme de 4 000 € payable en deux fois (2 000 € en janvier et 2 000 € en juin).
- La convention d'utilisation n° 200809-01 avec le Centre Nautique Intercommunal pour l'année scolaire 2008/2009.
- De souscrire une convention de livraison de repas avec la Société AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE pour la fourniture de repas à la Maison de la Petite Enfance. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Les tarifs sont les suivants : Collation (BB et grands) : 0,32 € - Déjeuner BB 3 composants : 3,23 € ou déjeuner BB 4 composants : 3,48 € - Déjeuner grands 4 composants : 3,48 € ou déjeuner grands 5 composants : 3,70 € - Goûter : 0,54 € + frais fixe de la logistique et la préparation : 1 000 €/mois.
- De confier à l'association IFAC Val d'Oise la mission de mise en place de l'action « Comment vous Santé vous ? ». Cette mission comporte la mise à disposition de deux formateurs pour deux interventions qui ont eu lieu les mercredis 12 et 19 novembre 2008. Le coût de la prestation est fixé à 200 €
- De confier la mission de reconnaissance géotechnique sur la Grande Sente et la sente de la Petite Voirie à St Prix, à la Société GEO-SIGMA, 170 rue de la Division Leclerc – 91160 – Saulx les Chartreux. La dépense en résultant 3 950 €HT soit 4 724,20 €TTC.
- De confier la mission d'entretien des monte-charges situés dans les groupes scolaires primaire Victor Hugo, maternelle et primaire Jule Ferry, à l'entreprise KONE idf – Région Public Nord, Hall 3, 2 rue Louis Armand 92661 – Asnières. La dépense en résultant 2 349 €HT soit 2 809,40 €TTC.
- Avec la société ARPEGE 13 rue de la Loire BP 23619 – 44236 Saint Sébastien sur Loire Cedex, la convention d'abonnement à la mise à jour ORACLE. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 70 €HT révisable.
- De contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE Ile de France un emprunt de 1 300 000 € et de signer le contrat correspond
- De demander à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER de l'Ile de France) – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS d'exercer son droit de préemption en vue de la vente de la parcelle cadastrée section AC n° 183, d'une superficie de 9 832 m², situé en zone ND au Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Saint-Prix approuvé le 22 février 2000, modifié les 2 juillet 2004 et 11 septembre 2007, au prix notifié de 22 500 €
- De confier le marché pour l'achat d'un véhicule Renault « Nouvelle Mégane » à la société Renault Enghien, Garage Rousseau, 150 avenue de la Division Leclerc 95880 Enghien les Bains. Le montant de la dépense en résultant soit 26 623 €TTC.
- Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement avec extension de la salle des fêtes, sise 45 rue d'Ermont à St Prix, avec le Cabinet LEVINCET & SAMSON, 83 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, pour un montant de 54 000 €HT, soit TTC 64 584 €

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée.

Le 27 janvier 2009

Jean-Pierre ENJALBERT
Maire de Saint-Prix
Conseiller Général du Val d'Oise